

CHANTILLY COURSE

La Cantilienne

3 km

(destinée aux coureurs
nés entre 2001 et 2004)

6 km

(destinée aux coureurs
nés à partir de 2000)



- Animation Zumba
- Tombola

RENSEIGNEMENTS :

<http://www.ville-chantilly.fr>

<http://www.lesdrolesdedianes.com>

<http://www.chantillyathletisme60.jimdo.com>

<http://www.chantilly-triathlon.fr>



les drôles de dianes



SIMPLY MARKET



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Art 1 : Organisation

La Cantilienne, qui aura lieu le 12 décembre 2015 à Chantilly est une course nocturne de 3 km et 6 km organisée en ville par la Mairie de Chantilly en partenariat avec les clubs d'athlétisme, de triathlon et l'association des «Drôles de Dianes» de Chantilly. Départ : 19 h 30.

Art 2 : Assurance

Une assurance responsabilité civile est souscrite pour la course par la Mairie de Chantilly. Les coureurs non licenciés devront s'assurer de posséder une assurance en responsabilité Accident.

Art 3 : Sécurité-Assistance

La sécurité sera assurée par des bénévoles, la police et la gendarmerie. Une assistance médicale sera assurée par un poste de secours situé à mi-parcours.

Art 4 : Inscription - Parcours - Ravitaillement

L'inscription à la Cantilienne est gratuite. Les dossards sont à retirer à la Mairie de Chantilly (salle du Conseil) entre 16 h et 18 h. Les coureurs licenciés devront fournir à l'inscription une copie de leur licence FFA, FFtri, UFOLEP, FFCT, FSGT en cours. Les coureurs non licenciés devront fournir à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Le parcours est une boucle de 3 km (destinée aux coureurs nés entre 2001 et 2004) et une boucle de 6 km pour les adultes (destinée aux coureurs nés à partir de 2000). Un ravitaillement aura lieu en fin de course.

Art 5 : Un classement par catégorie sera effectué : hommes, femmes et jeunes. Les lots seront attribués aux trois meilleurs de chaque catégorie.

Art 6 : Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les images prises à l'occasion de cette manifestation.

Art 7 : Tout coureur qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.



BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL



COURSE

3 KM (DESTINÉE AUX COUREURS NÉS ENTRE 2001 ET 2004)

6 KM (DESTINÉE AUX COUREURS NÉS À PARTIR DE 2000)

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____

SEXE : F M

LICENCIÉ : OUI NON

Réservé à l'organisateur - N° de dossard : _____

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

M. Guy SALVY - 4, allée Chateaubriand - 60260 LAMORLAYE

+

Copie de licence FFA, FFtri, UFOLEP, FFCT, FSGT en cours ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Retrait des dossards : le 12 décembre, Maire de Chantilly, Salle du Conseil, de 16 h 00 à 18 h 00.
Inscription possible sur place de 15 h à 18 h.

Départ 3 km et départ 6 km : à 19 h 30 dans la cour de la mairie de Chantilly (11, avenue du Maréchal Joffre, 60500 Chantilly).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepte.

Date : _____ Signature (signature du représentant légal pour les mineurs)

